

Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

DFI

Président de la Confédération
Monsieur Alain Berset

Par e-mail à :

abteilung-leistungen@bag.admin.ch;
gever@bag.admin.ch

Plateforme Interprofessionnalité
dans les soins de santé primaires
plo polan
Effingerstrasse 2
3011 Berne
Tel +41315083607

Berne, le 13 décembre 2018

Consultation : « Révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-maladie concernant les mesures visant à freiner la hausse des coûts – 1 er volet » - réponse de la Plateforme Interprofessionnalité

Monsieur le Président de la Confédération,

Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de participer à la consultation relative au 1er volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts. La Plateforme Interprofessionnalité représente les plus importantes associations nationales de soins de santé primaires. Elle vise à ce que l'interprofessionnalité soit reconnue et promue dans le système de santé suisse.

Appréciation générale

A l'évidence, les coûts en matière de santé ne cessent d'augmenter année après année, pour divers raisons, dont le vieillissement de la population, les progrès de la médecine et une gouvernance complexe. Face à cette situation la Plateforme Interprofessionnalité salue la volonté du Département fédéral de l'intérieur d'initier des réflexions approfondies sur le sujet et de présenter des solutions. Pour la Plateforme Interprofessionnalité, il est évident que l'accent doit être mis sur la qualité des soins et la sécurité des patients. La mise en place d'un système abordable pour tous ne doit pas cibler les coûts, mais bien repenser le système en proposant des projets innovants qui ont une répercussion positive sur les coûts. L'interprofessionnalité, est une alternative aux modèles de soins en vigueur jusqu'à présent, qui propose une nouvelle forme de gestion des compétences, dont les bénéficiaires pourraient se ressentir sur l'ensemble du système de santé Suisse. La Plateforme Interprofessionnalité invite donc à intégrer ce modèle dans les réflexions.



Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

La Plateforme Interprofessionnalité prend position uniquement sur les deux mesures suivantes :

Article expérimental

La Plateforme Interprofessionnalité salue la possibilité de tester de nouveaux modèles via des projets pilotes. Elle invite à intégrer la mise sur pied de projets interprofessionnels dans les possibilités énumérées. En effet, l'interprofessionnalité doit être vue comme une chance permettant de combattre la fragmentation des soins, dont les conséquences en sont des coûts élevés et une qualité diminuée.

De plus, la création de tels projets ne doit pas être focalisée sur les coûts – comme stipulé dans la proposition du Conseil fédéral, mais doit tenir compte de la sécurité des soins et de la qualité.

Les projets novateurs naissent souvent au niveau local, c'est pourquoi nous encourageons le Conseil fédéral à ne pas se limiter à des projets pilotes de grandes envergures.

La Plateforme Interprofessionnalité invite également à formuler les ordonnances de manière générale et abstraite afin que les possibilités soient le plus ouvertes possibles en vue de la mise en œuvre.

Elle refuse l'obligation de participer, tel que le conseil fédéral l'a formulé dans sa proposition. La participation sur la base volontaire est une condition nécessaire, notamment pour permettre une participation dans de bonnes conditions, mais surtout pour éviter une mainmise des assureurs, qui aurait pour conséquence des projets pilotes édictés de manière unilatérale.

La Plateforme Interprofessionnalité déplore qu'aucune incitation financière n'ait été prévue et que le requérant doive prendre en charge les coûts éventuels. En effet, ce principe désavantage les acteurs de petite taille ce qui est fort dommage.

Bureau national des tarifs

La Plateforme Interprofessionnalité salue la création d'un bureau national des tarifs paritaire pour le domaine ambulatoire uniquement sous certaines conditions. En effet, il est essentiel que les partenaires tarifaires se mettent d'accord eux-mêmes sur sa forme et son fonctionnement. De ce fait, la compétence subsidiaire du Conseil fédéral, c'est-à-dire son intervention dans l'autonomie des tarifs est rejetée. En ce qui concerne les prises de décisions, la Plateforme Interprofessionnalité est en faveur d'un système soumis au principe de la majorité contrairement à celui de l'unanimité

Plateforme Interprofessionnalité dans les soins de santé primaires

qui jusqu'à présent était de mise. La mise en place d'une telle structure est aussi l'occasion d'intégrer des conditions-cadres favorisant et reconnaissant l'interprofessionnalité. La Plateforme Interprofessionnalité demande à ce que cet aspect soit pris en compte.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions de recevoir, Monsieur le Président de la Confédération, nos salutations distinguées.



Pia Fankhauser
Présidente de la Plateforme Interprofessionnalité